



Mardi 9 septembre 2025
N°845

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE
Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
Service.viticole@cavedetain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT
MICHAEL SEGUIER
06-43-15-30-03
m.seguier@cave-saint-desirat.fr

CH. AGRICULTURE ARDECHE
Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME
Sebastien LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et
Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd AOC St Joseph

Synd AOC St Péray

CHAMBRES D'AGRICULTURE DE
LA DROME ET DE L'ARDECHE

En bref :

- 7 Parcelles prélevées sur 29 pour le cinquième prélèvement de la saison.**
- Gain en poids des 200 baies seulement sur certaines parcelles vigoureuses à la suite des fortes pluies de la semaine dernière.**
- Augmentation notable des degrés cette semaine sur les parcelles non vendangées du réseau.**
- Etat sanitaire toujours bon mais la présence et la progression du botrytis tend à se généraliser.**



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. "Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale" "Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



Données Météo

Paramètre	ST-DESIRAT 280m			MERCROL 153m			GERVANS 130m		
	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min.	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
01/09/2025	26.5	12.7	20.1	9,8	16,7	22,1	19.3	14	20.7
02/09/2025	0	12.4	24	0,0	13,2	25,4	0	12.9	25.1
03/09/2025	0	14.9	27.9	0,0	13,6	28,5	0	14.4	28.9
04/09/2025	57.6	13	23.2	54,6	16,1	26,0	45.5	15.1	25
05/09/2025	0	12.9	22.4	0,2	13,3	23,4	0	13.7	23.6
06/09/2025	0	9.9	27.9	0,0	11,5	28,5	0	11.3	28.7
07/09/2025	0	16.2	28.8	0,0	15,8	29,7	0	15.1	29.8
08/09/2025	10	17.3	24.6	0.1	17.3	26.5	0.7	17.6	26.4

Maturité

Les prélèvements ont été réalisés sur 7 parcelles non encore vendangées ce lundi 8 septembre au matin, avec la participation technique et financière des Syndicats d'appellations, et de la Chambre d'agriculture de la Drôme.

Dans les graphiques suivants, les résultats du millésime 2025 sont représentés par des losanges rouges et sont comparés aux derniers millésimes depuis 2022.

GLOBAL :

Il s'agit du cinquième et dernier point de l'année qui permet d'évaluer l'avancée du millésime et les paramètres classiques en cours de maturation.

La semaine écoulée est marquée par une forte pluie avec 55 mm enregistrés jeudi faisant suite aux pluies de 25 mm du dimanche, lundi précédent (réf : station de Mercurol).

Le gain en poids des baies à la suite de ses fortes pluies est variable suivant les parcelles et concerne surtout les parcelles préservées du stress hydrique estival et encore actives physiologiquement.

Les parcelles du réseau fortement impactées par le stress hydrique ont peu évolué au niveau du poids des baies la semaine dernière.

L'état sanitaire est toujours très satisfaisant sur le vignoble, cependant des grappes avec des pellicules qui commencent à se déliter sous l'action du botrytis ou de la sur maturité se trouvent très régulièrement sur de plus en plus de parcelles.

CORNAS

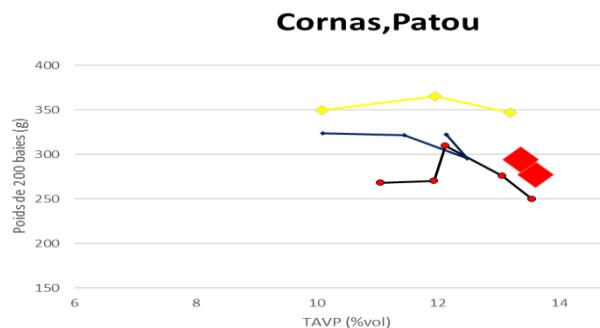
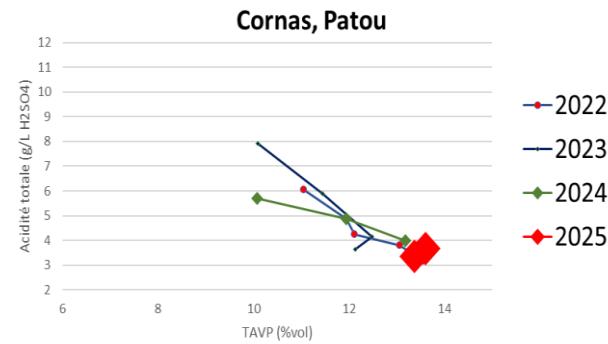
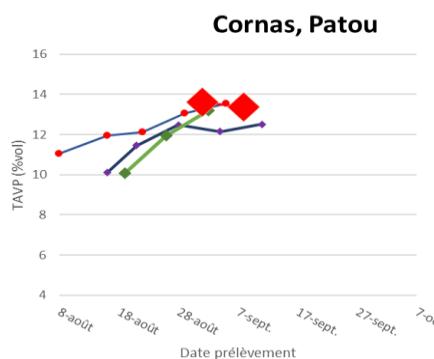
Secteur CORNAS

Parcelle	Poids 200 gr	Degré	Acidité totale	pH	A, malique g/l	A, Tartrique g/l	Azote ass (mg/L)	Potassium mg/l
01/09/2025	277	13,61	3,66	3,49	1,40	7,70	223	1978
08/09/2025	294	13,37	3,34	3,58	1,2	7,80	218	2119
Evolution	+17	-0.25	-0.32	+0.09	-0.2	+0.1	-5	141

Le tableau ci-dessus et les graphs ci-dessous montrent l'évolution de la parcelle de Patou (bas de coteau) prélevée dimanche soir entre les deux derniers prélèvements.

Le poids des 200 baies évolue légèrement et favorablement sur cette parcelle.

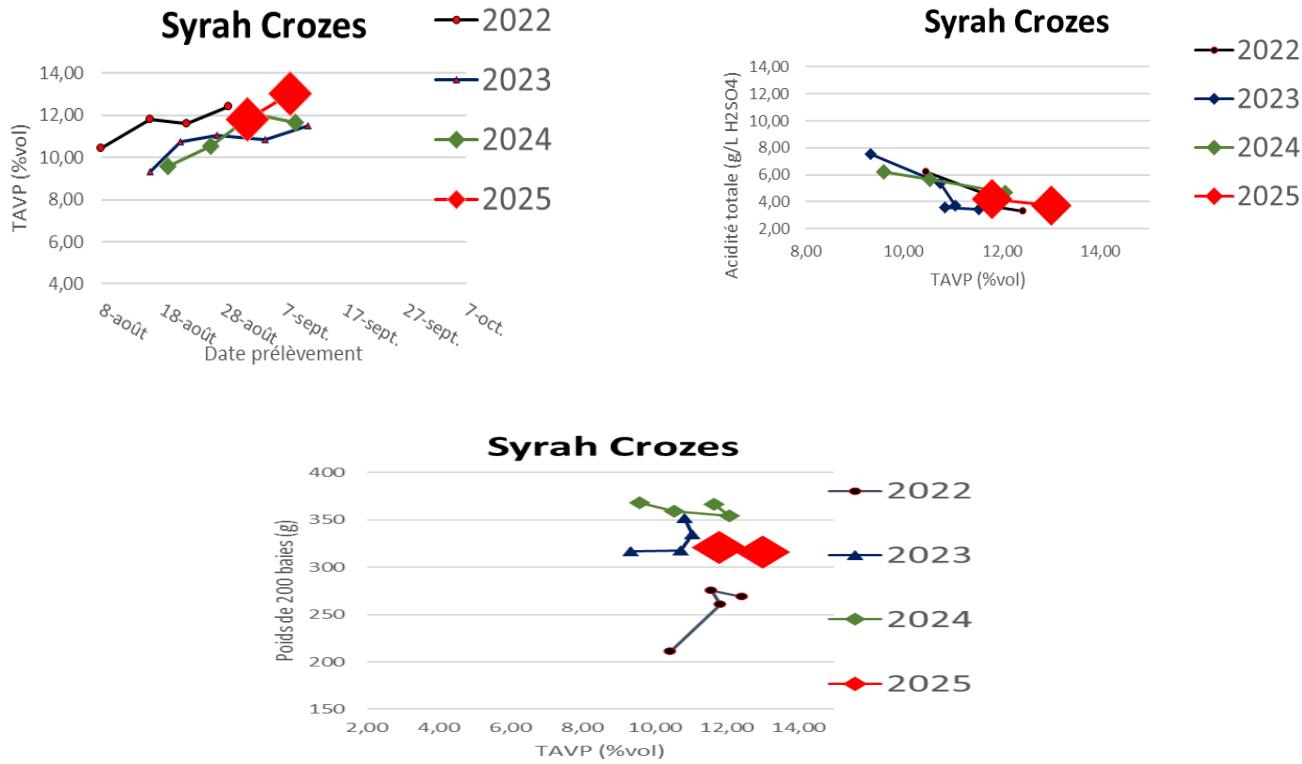
L'acide malique diminue encore de 0.2 g/l et entraîne une diminution de 0.32 g/l H₂SO₄ de l'AT.



CROZES-HERMITAGE

Cépage syrah	Poids 200 gr	Degré	Acidité totale	pH	A, malique g/l	A, Tartrique g/l	Azote ass (mg/L)	Potassium mg/l
01/09/2025	321	11,80	4,19	3,40	2,1	8,1	220	2054
08/09/2025	316	13,01	3,75	3,55	1,83	7,85	205	2341
Evolution	-5	+1.21	-0.44	+0.15	-0.27	-0.25	-15	+47

Les 4 parcelles du réseau non vendangées montrent une augmentation du degré de + 1.21 % vol. Un gain en poids des 200 baies des quatre parcelles du réseau est nul. Seule la parcelle située sur le plateau des Méjeans gagne en poids des 200 baies avec + 10 % en une semaine, alors que les 3 autres parcelles n'évoluent pas. L'acidité diminue encore par rapport à la semaine dernière avec une diminution de 0.44 g/l H₂so4. Le niveau d'acidité est maintenant relativement faible en rapport au Tavp.



ST-JOSEPH NORD

Secteur ST-JOSEPH NORD Syrah

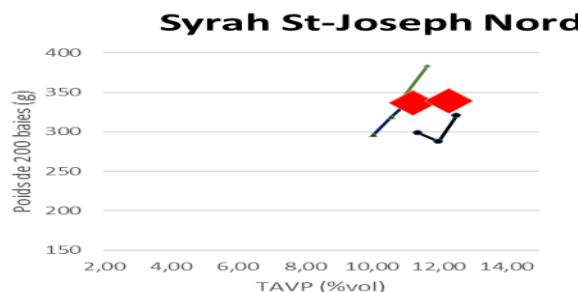
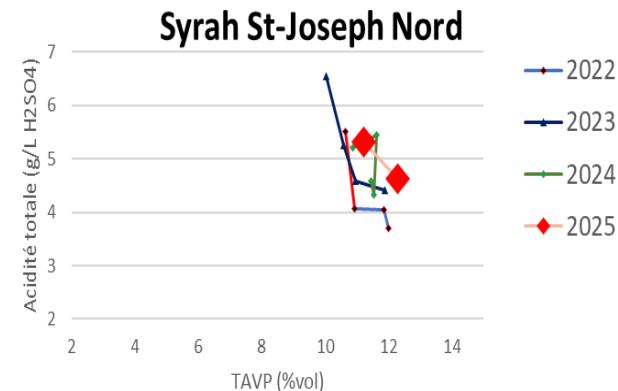
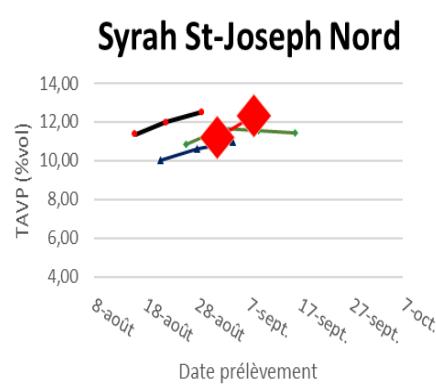
Cépage Syrah	Poids 200 gr	Degré	Acidité totale	pH	A, malique g/l	A, Tartrique g/l	Azote ass (mg/L)	Potassium mg/l
01/09/2025	337	11,23	5,32	3,23	2,95	8,25	163	2038
08/09/2025	339	12,3	4,63	3,41	2,5	8	163	2146
Evolution	+2	+1.07	-0.69	+0.18	-0.45	-0.25	0	+108

2 parcelles sur 4 ne sont pas vendangées, il s'agit de Saint Désirat et Talencieux.

Les degrés moyens évoluent de 1 degré cette semaine encore, et l'acidité continue sa décroissance.

Le poids des 200 baies profite peu des pluies sur ces deux parcelles.

Ces deux parcelles du réseau présentent encore un rapport AT/TAVP relativement élevé sur cette zone de l' Aop Saint jo.



Evolution du millésime cette semaine.

Les vendanges 2025 arrivent dans leurs dernières lignes droites.

Les degrés ont augmenté cette semaine sur la moyenne des parcelles du réseau non vendangées encore, et maintenant ces dernières parcelles présentent des degrés permettant d'envisager sous peu la récolte même pour les plus tardives.

La maturité phénolique sur rouge a continué son évolution favorable cette semaine. celle peut être considérée comme atteinte sur la majorité des parcelles non vendangées encore à ce jour pour ce qui concerne les plaines et coteaux.

L'état sanitaire commence à se dégrader ou du moins à se fragiliser sur un nombre croissant de parcelles. Celles-ci nécessitent alors une récolte rapide afin de préserver le potentiel qualitatif et quantitatif de la vendange, bien que la météo s'annonce plutôt sèche pour la fin de semaine.

Les parcelles parfaitement saines peuvent encore attendre quelques jours, si nécessaire sans prises de risque majeure aux vues de la météo annoncée.

ANNEXE

Appellation	Parcelle	Cépage	Communes	Lieu dit	Poids de 200 baies (g)	Degrés probable (16,83g - % vol)	Acidité totale (g/LH ₂ SO ₄)	pH	Ac Malique (g/L)	Ac Tartrique (g/L)	Azote assimilable (mg/L)	Potassium (mg/L)
Cornas	2624	SYR	Cornas	Cornas_Patou	294	13,37	3,34	3,58	1,2	7,8	218	2119
Cornas	2625	SYR	Cornas	Cornas_Reynard	vendangée							
Cornas	2626	SYR	Cornas	Cornas_LesEy	vendangée							
Moyenne					294	13,37	3,34	3,58	1,2	7,8	218	2119
Crozes-Hermitage	2611	MARS	Chanois-Curson	Chanois_LesPends								
Crozes-Hermitage	2612	MARS	Mercurol	Mercurol_Né	vendangée							
Crozes-Hermitage	2614	MARS	Gervans	Gervans_Caff	vendangée							
Moyenne												
Crozes-Hermitage	26037	SYR	Larnage_Les mejeans		409	12,18	4,98	3,23	2,2	8,1	154	1906
Crozes-Hermitage	2603	SYR	Pont de l' isère	les blaches	vendangée							
Crozes-Hermitage	2608	SYR	Beaumont-M	beaumont_Po	233	13,55	2,75	3,82	1,6	7,7	312	2833
Crozes-Hermitage	2610	SYR	Gervans	Gervans_Vous	353	13,07	4,31	3,39	2,0	7,9	114	2093
Crozes-Hermitage	26231	SYR	La-Roche-de-Tain	Saint_jean	vendangée							
Crozes-Hermitage	26232	SYR	Pont-de-l'Isère	PontdIsere_P	vendangée							
Crozes-Hermitage	26233	SYR	Chanois-Curson	Chanois_LesPl	269	13,25	2,97	3,75	1,5	7,7	241	2531
Moyenne					316	13,01	3,75	3,55	1,8	7,9	205	2341
Hermitage	2618	MARS	Tain	Tain_LesMure	vendangée							
Moyenne												
Hermitage	2615	SYR	Tain	Tain_LesMure	vendangée							
Hermitage	2617	SYR	Tain	Tain_Bessard	vendangée							
Hermitage	26195	SYR	Tain	Tain_LeMeal	vendangée							
Moyenne												
Saint-Péray	2621	MARS	Saint-Péray	StPeray_Hong	vendangée							
Saint-Péray	2622	MARS	Saint-Péray	StPeray_LesP	vendangée							
Saint-Péray	2623	MARS	Saint-Péray	StPeray_RN86	vendangée							
Moyenne												
Saint-Péray	2620	ROUS	Saint-Péray	StPeray_Hong	vendangée							
Moyenne												
Saint-Joseph	26209	MARS	Sarras	Sarras_D6	vendangée							
Moyenne												
Saint-Joseph	2634	SYR	Arras	Arras	vendangée							
Saint-Joseph	2636	SYR	Saint-Désirat	StDesirat_	315	12,6	4,6	3,41	2,2	8,0	137	2202
Saint-Joseph	26102	SYR	Talencieux	Talencieux_B	363	12	4,67	3,41	2,8	8	190	2091
Saint-Joseph	26208	SYR	Sarras	Sarras_Garen	vendangée							
Moyenne					339	12,30	4,64	3,41	2,5	8,0	164	2147
Saint-Joseph	2627	MARS	Tournon	Tournon_Qua	vendangée							
Saint-Joseph	2628	MARS	Tournon	chateaubour	I	vendangée						
Moyenne												
Saint-Joseph	2629	SYR	Tournon	Tournon_Qua	vendangée							
Moyenne												
nt = non titré												
X = parcelle vendangée												

Dégâts de gibiers sur cultures

En raison de la recrudescence des dégâts de gibiers sur les cultures, nous vous invitons à vous rapprocher de votre ACCA pour réaliser des actions de chasse.

En cas d'incapacité de l'ACCA à intervenir rapidement, vous pouvez vous rapprocher de la DDT afin de leur demander de mettre en œuvre des actions administratives par des louvetiers.



Crédit photo :
Marina/Fotolia.com

=> Rappel de la procédure de signalements de dégâts

Tout agriculteur qui constate des dégâts de grands gibiers (sangliers, chevreuils, cerfs) sur ses cultures (perte de récolte ou remise en état nécessaire) est invité à les signaler à la Fédération des Chasseurs, soit dès l'apparition de dégâts, soit 8 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) au moins avant la date d'enlèvement des récoltes.

Connexion à la plateforme :

En Ardèche, les déclarations peuvent être faites sur le portail suivant :
<https://www.chasseardeche.fr/actualite/teledeclaration-de-degats-de-grand-gibier.html>

En cas d'impossibilité technique pour réaliser la déclaration en ligne, rapprochez-vous de la FDC ou de la Chambre d'agriculture.

Création d'un nouveau compte :

Lors de l'identification du demandeur, vos numéros SIRET et PACAGE seront demandés. Une validation par la FDC est nécessaire ce qui peut engendrer un petit temps d'attente pour réaliser la déclaration. Un tutoriel d'aide est disponible depuis le portail.

Création d'une nouvelle déclaration (déclaration initiale) :

Les dégâts doivent être ensuite énumérés par parcelle ou nature de culture. Vous êtes ensuite invités à fournir la surface ou le nombre de plants ou de sujets détruits ainsi que le rendement afin d'estimer la perte. Attention, si la perte réelle est 5 ou 10 fois inférieure à la perte réclamée, les frais d'estimation peuvent vous être facturés.

Le seuil minimal d'indemnisation est de 150 € par exploitation et par campagne cynégétique.

Pièces justificatives :

Si les références bancaires ne sont pas connues, vous devrez joindre votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Vous devrez ensuite fournir votre relevé de parcellaire MSA, votre déclaration PAC (Registre Parcellaire Graphique), votre fiche d'encépagement ou Casier Viticole Informatisé si vous êtes viticulteur, ou vous engager à les transmettre à l'estimateur.

La venue de l'estimateur sera ensuite réalisée sous 8 jours ouvrés. **Attention, la parcelle sinistrée ne doit pas être récoltée avant la venue de l'estimateur.**

En cas de contestation de l'expertise, le procès-verbal de déclaration de dégâts ne devra pas être signé. Votre dossier sera ensuite transmis à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

Contacts :

- Jessica FRESSARD, conseillère Pastoralisme, 06 77 91 41
29, jessica.fressard@ardeche.chambagri.fr